

Délibération N° 17

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Sept Juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er Juillet 2022 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. Mme PERICHON.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme
WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Suite à la cession par la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » du parking PL du centre routier à l'Aire des Vérités le 26 Octobre 2021, il convient de réaliser des travaux afin d'isoler les candélabres situés sur le parking PL et les affecter au nouveau propriétaire.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la Communauté de Communes est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux d'éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **4 945 €**.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Président,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :	
SDE	- REPRISE
ÉCLAIRAGE	PUBLIC
SUITE CESSION PARKING	
PL A L'AIRES DES VERITES	
- PLAN DE FINANCEMENT.	

- prend acte de la participation de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au financement des dépenses à hauteur de 4 945 €, sans étalement, sur la cotisation de 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 JUIL. 2022
Publié ou Notifié
le : 8 JUIL. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~